

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine CLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants : 22	
Pour : 22	
Contre : 0	Représentés : Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions : 0	Présents non votants : Excusés : Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Coopération Leader autour du canal du Midi

Officiellement achevé en 1684, le canal du Midi est un des hauts lieux du patrimoine culturel de la France. Il a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en 1996 et classé par l'UNESCO au titre des sites en 1997. Cet ouvrage, long de 240 kms traverse trois départements et deux régions ainsi que les territoires de quatre GALs : Terroirs Lauragais, Carcassonnais, Est-Audois et Haut-Languedoc et Vignobles.

A l'initiative du GAL Terroirs Lauragais, les GALs concernés ont décidé de s'associer pour porter un projet de coopération interterritoriale à la croisée de leurs stratégies ciblées : structuration touristique, développement des voies douces, promotion et commercialisation des produits agricoles locaux.

Trois axes ont été définis :

Axe 1 : Connaître les actions de développement des canaux d'ici et d'ailleurs

Mise en œuvre et coordination : GAL Terroirs Lauragais

Participation au congrès mondial des canaux et voies navigables à Toulouse en 2013, qui a permis des échanges avec d'autres territoires sur ce sujet.

Mise en place d'une coopération transnationale entre le GAL Terroirs Lauragais et le Pays de Galles, d'où a été rapportée l'idée de « canalathlon » dont la première édition a eu lieu le 15 octobre 2016 dans le Lauragais ;

Mise en place d'une coopération avec le Nivernais et voyage d'étude avec élus et techniciens Tourisme notamment sur le programme clef en main de gestion des déchets qui pourrait être introduit sur le canal du Midi.

Axe 2 : Promouvoir le canal du Midi, ses richesses, ses acteurs, ses territoires

Mise en œuvre et coordination : Pays Corbières et Minervois

Création d'une exposition itinérante sur le canal du Midi qui a été présentée lors d'animations le long du canal (marchés de produits locaux, concerts, manifestations...).

Axe 3 : Définir un aménagement harmonisé des futures haltes de repos le long de l'itinéraire en tant qu'espace promotionnel des territoires traversés

Mise en œuvre et coordination : Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Production d'un guide de préconisations en partenariat avec la DREAL, les Conseils Départementaux, VNF ayant pour objectif d'harmoniser les haltes de repos le long de la voie verte. Ce guide est apprécié et utilisé comme référence par la DREAL.

Le projet de coopération 2017-2018 :

Dans une première phase, le projet de coopération interterritoriale 2017-2018 vise à poursuivre les objectifs de la première phase de coopération :

Renforcer la valorisation touristique et récréative du canal du Midi et des territoires qu'il traverse.

Mobiliser un réseau d'acteurs dynamiques (élus, techniciens, prestataires) pour créer des événements culturels et faire vivre davantage cette destination touristique.

Valoriser les produits locaux pour renforcer les retombées économiques sur les territoires traversés.

Les communautés de communes concernées directement par ce projet, à savoir la communauté de communes Sud Hérault et la communauté de communes du Minervois au Caroux ainsi que leurs offices du tourisme ont été consultés et ont exprimé priorités et besoins.

Les actions suivantes pourraient être engagées :

Action 1 : impression et diffusion de la brochure « canal du Midi, ligne de vies » réalisée à partir des contenus de l'exposition.

Action 2 : reprise et ajustement de l'exposition itinérante : création d'une housse de transport pour l'exposition existante, impression d'un deuxième exemplaire sur support souple.

Action 3 : lancement de la réflexion autour de la gestion des déchets lors de la venue des collègues du canal du nivernais

Action 4 : Canalathlon 2018, organisation du Canalathlon 2018 à Castelnaudary par le PETR Lauragais et participation des territoires.

Dans un deuxième temps, en accord avec les communautés de communes concernées, un accord de coopération, plus ambitieux, autour de la gestion des déchets, pourrait voir le jour.

Le coût total de la première phase du projet de coopération s'élève à 2 764,43 € pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès de :

– l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 2 211,52 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 552,91 €
(dont 552,88 € permettent de lever 2 211,52 € de FEADER/LEADER)

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets de coopération.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets de coopération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

Le Président,
Jean ARCAS



Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 04/04/2018
034-253403554-20180327-2018_27_03_16-DE